



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
PROGRAMME NATIONAL DE SANTE DE L'ADOLESCENT



**“ EVALUATION DES OPINIONS DES LEADERS RELIGIEUX FACE
AUX AVORTEMENTS DANS LA VILLE DE KINSHASA ”**

Enquête initiée par l'ONG **Si Jeunesse Savait** et financée par l'ONG **le Monde**
Selon les femmes

Rapport rédigé par Mbadu Muanda

Licencié en démographie

Master en management : gestion du développement

Janvier 2023

Table des matières	2
Liste des tableaux	4
Liste des sigles et abréviations	4
Résumé	6
1. INTRODUCTION	9
1.1 : Contexte et Justification	9
1.2 : Objectifs de l'étude	10
1.3 : Méthodologie de l'étude	11
1.3.1 : Taille de l'échantillon	11
1.3.2 : Zones d'études	12
1.3.3 : Choix des personnes à interviewer	12
1.3.4 : Instruments de collecte des données	12
1.3.5 : Formation des enquêteurs et collecte des données	12
1.3.6 : Traitement et analyse des données	12
1.3.7 : Considérations éthiques	13
1.3.8 : Limite de l'étude	13
2. RESULTATS DE L'ETUDE	14
2.1 : Profil sociodémographique des leaders religieux	14
2.1.1 : Le sexe	14
2.1.2 : L'âge	14
2.1.3 : Le niveau d'études	15
2.1.4 : La religion	15
2.2 Exclusion et Stigmatisation liées à l'avortement	16
2.2.1 : L'avortement, un sujet tabou dans l'église	16
2.2.2 : L'avortement, un acte qui fait des femmes des mauvaises mères	19
2.2.3 : L'avortement, un acte qui influence les autres femmes à le faire	21
2.2.4 : L'avortement, un acte qui entraîne l'exclusion dans l'église	23

2.3 : Circonstances d'avortement selon le protocole de Maputo	25
2.3.1 L'agression sexuelle	25
2.3.2 : Le viol	27
2.3.3 L'inceste	29
2.3.4 Les malformations fœtales mettant en danger la vie des enfants	31
2.3.5 Grossesse mettant en danger la santé ou la vie de la mère	33
2.3.6 : L'avortement comme droit des femmes	35
2.3.7 : L'avortement dans toutes les circonstances	37
2.3.8 : Commentaires sur ces circonstances du protocole de Maputo	38
2.4 : Types d'avortement	39
2.4.1 : Si la femme est mariée	39
2.4.2 : Si la grossesse est non désirée	41
Conclusion et recommandations	43
Bibliographie	

LISTE DES TABLEAUX

1. Tableau 1 : Répartition de l'échantillon par zone de santé et par confession religieuse
2. Tableau 2 : Répartition en % des chefs religieux selon le sexe
3. Tableau 3 : Répartition en % des chefs religieux selon le groupe d'âge
4. Tableau 4 : Répartition en % des chefs religieux selon le niveau d'études
5. Tableau 5 : Répartition en % des chefs religieux selon la confession religieuse
6. Tableau 6: Répartition en % des leaders religieux selon leur opinion sur l'affirmation suivante : *la question d'avortement peut être abordée ouvertement dans votre communauté religieuse.*
7. Tableau 7 : Répartition en % des leaders religieux selon leur opinion sur l'affirmation suivante : *“Une femme qui a fait un avortement sera une mauvaise mère”*
8. Tableau 8 : Répartition en % des leaders communautaires selon leur opinion sur l'affirmation suivante : *Une jeune fille/femme qui a fait un avortement peut avoir une mauvaise influence au sein de la communauté religieuse*
9. Tableau 9 : Répartition en % des leaders religieux selon leur opinion sur l'affirmation suivante : *Une jeune fille/ femme qui a fait un avortement devrait être exclue de la communauté religieuse*
10. Tableau 10 : Répartition en % des chefs religieux selon leur opinion sur l'affirmation suivante : *une femme qui porte une grossesse issue d'un criminel, peut avorter*
11. Tableau 11 : Répartition en % des leaders religieux selon leur opinion sur l'affirmation suivante : *Une jeune fille/femme qui porte une grossesse issue d'un viol a le droit d'avorter*
12. Tableau 12 : Répartition en % des chefs religieux selon leur opinion sur l'affirmation suivante : *“Une jeune fille/femme qui porte une grossesse issue d'un inceste (relations sexuelles avec un membre de famille) a le droit d'avorter”*
13. Tableau 13 : Répartition en % des chefs religieux selon leur opinion sur l'affirmation suivante : *Une jeune fille/femme qui porte une grossesse qui a des anomalies fœtales peut avorter*
14. Tableau 14 : Répartition en % des leaders religieux selon leur opinion sur l'affirmation suivante : *Une jeune fille/femme qui porte une grossesse qui menace sa santé a le droit d'avorter*

- 15 Tableau 15 : Répartition en % des leaders religieux selon leur opinion sur l'affirmation suivante : *Selon le Protocole de Maputo l'avortement fait partie des droits des femmes*
- 16 Tableau 16 : Répartition en % des chefs religieux selon leur opinion sur l'affirmation suivante : *l'avortement devrait être légal en toutes circonstances*
- 17 Tableau 17 : Proportion en % des leaders religieux qui sont contre l'avortement dans les circonstances prévues dans le protocole de Maputo
- 18 Tableau 18 : Répartition en % des leaders religieux selon leur opinion sur l'affirmation suivante : *Une jeune fille/femme mariée peut avorter.*
- 19 Tableau 19 : Répartition en % des leaders religieux selon leur opinion sur l'affirmation suivante : *''Une jeune fille/femme de votre communauté religieuse a le droit d'avorter lorsqu'elle a une grossesse non désirée''*

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

- RDC République démocratique du Congo
- ONG Organisation Non Gouvernementale
- SPSS Statistical Package for Social Science
- OMS Organisation Mondiale de la Santé

Résumé

L'évaluation des opinions des leaders religieux face aux avortements est une étude commanditée par l'ONG **Si Jeunesse Savait**, financée par l'ONG " **Le monde selon les femmes et** conduite par le **Programme National de santé de l'Adolescent**. Le but est d'identifier les attitudes des chefs religieux sur les avortements selon l'esprit du protocole de Maputo en vue de construire une stratégie de communication sur les avortements étant donné le rôle déterminant que joue la religion dans la propagation et l'élimination de la stigmatisation. L'étude est descriptive et transversale. L'outil de collecte des données utilisé est la fois quantitative et qualitatif. Une taille d'échantillon de 140 personnes a été considérée compte tenu du budget disponible. Au total 133 leaders religieux d'obédience catholique, protestante, musulmane, kimbanguiste ainsi que des églises de réveil habitant les communes de Kimbanseke, Ndjili, Masina et Bandalungwa ont été enquêtés soit un taux de couverture de 95%. Le choix de ces communes a été préalablement effectué sur la base de leur appartenance au projet «Droit na nga, santé na nga» mis en œuvre par l'ONG "Si Jeunesse Savait" et financé par «Le monde selon les femmes». L'outil ODK Collect a été utilisé pour la collecte des données. La collecte des données s'est déroulée du 17 au 23 décembre 2022.

Les résultats de l'analyse ont montré que la question d'avortement n'a pas requis l'unanimité auprès des leaders religieux. Le classement des réponses a fait observer que certains leaders religieux étaient favorables pendant que d'autres ne l'étaient pas. Il y avait aussi ceux qui étaient tantôt pour et tantôt contre. Enfin pour certaines questions, certains leaders religieux ont préféré ne pas répondre.

La majorité des leaders religieux (82 %) étaient favorables que l'avortement fasse partie des sujets de prédications dans leur église parce c'est une question de vie et la vie est un don de Dieu (vous connaîtrez la vérité et la vérité vous affranchira). L'avortement est un péché et le rôle de l'église est d'empêcher aux fidèles de tomber dans le péché. La minorité qui n'était pas favorable que l'on parle de l'avortement dans l'église pense que c'est encourager le mal car l'avortement est comparable à l'impudicité et la Bible interdit de parler de l'impudicité.

La presque totalité (97,5 %) des leaders religieux est contre l'avortement de manière générale parce que avorter c'est risquer la mort, avorter c'est tuer, avorter c'est pêcher. Cependant en cas d'anomalies fœtales de l'enfant, la proportion des leaders religieux qui est contre diminue et passe à 71,4 %. Leurs arguments étaient les suivants : c'est Dieu qui donne la vie et tout ce qui respire est utile ; l'enfant est une bénédiction de Dieu peu importe sa condition ; l'avortement est condamnable quelque soit la forme de l'enfant. La minorité des chefs religieux qui est favorable à l'avortement (11,3%) pense que la fille/femme peut avorter si le personnel de santé confirme que l'enfant sera anormal car l'enfant qui naît avec handicap ne vient pas avec l'image de Dieu qui elle est parfaite.

La majorité (88 %) des leaders religieux pense qu'en cas de viol, il ne faut pas avorter car l'avortement comporte des risques sanitaires et avorter c'est tuer, c'est contre la volonté de Dieu. La minorité par contre pense qu'il faut avorter pour éviter une charge morale et psychologique à la mère. En cas de mauvaise santé de la mère, et si le médecin donne son avis favorable, alors la fille/femme peut avorter. Il y a à peine 37,6 % des leaders religieux qui sont contre l'avortement. Tous ceux qui sont contre l'avortement trouvent que Dieu peut faire des miracles et la femme peut être sauvée. L'intelligence de l'homme est limitée et non celle de Dieu.

Près de la moitié (46,6 %) des leaders religieux estime qu'une fille/femme qui a avorté peut avoir une mauvaise influence sur les autres parce qu'elle peut orienter ces collègues chez les charlatans auprès desquels elle s'est fait avorter. Elle peut aussi partager son expérience d'avortement auprès des autres filles en minimisant les risques afin qu'elles l'imitent alors que l'avortement reste un risque réel bien qu'il est moindre lorsque c'est pratiqué par un personnel soignant formé et compétent.

Les leaders religieux (35,3 %) qui pensent qu'une fille qui a avorté n'a aucune mauvaise influence chez les autres ont donné les raisons suivantes : la fille n'en parlera jamais à ces collègues car elle aura honte. Même si elle en parle, toutes les filles n'ont pas la même éducation pour suivre son exemple. Plus de la moitié d'enquêtés (52,6 %), ont déclaré que la femme qui a avorté ne sera pas une mauvaise mère au contraire elle pourra donner des conseils à ces enfants afin qu'elles ne tombent pas dans la même erreur qu'elle. Pour d'autres par contre (16,5 %) la mère qui a avorté sera une mauvaise mère car elle peut même orienter ses enfants vers des endroits où l'on avorte.

La majorité des leaders religieux (90 %), n'est pas d'accord que la fille/femme soit exclue de la communauté religieuse après avoir avorté parce que l'église est le dernier refuge de l'homme et on ne peut pas priver quelqu'un de la présence de Dieu. Dieu est venu pour les pécheurs et l'église est là pour pardonner. Pour la minorité (9 %) des leaders religieux, la fille/femme doit être exclue de la communauté religieuse car elle a commis un meurtre, elle a tué une âme de Dieu.

La majorité (79,9 %) des leaders religieux a déclaré que l'avortement est plutôt un meurtre qu'un droit. Cependant une minorité (7,5 %) pense que l'avortement fait partie des droits de la femme. Il faut laisser à la femme le droit de décider de son corps. L'esprit du protocole de Maputo est de sauver des vies humaines

En ce qui concerne l'inceste, la majorité (89,5 %) qui est contre l'avortement a donné les raisons suivantes : avorter c'est tuer une vie humaine. Dans la bible Abraham a eu des relations sexuelles avec sa sœur Sarah (inceste) . La minorité qui est favorable à l'avortement pense qu'il faut avorter pour éviter les conflits en famille et surtout soulager la conscience de la fille/femme qui porte la grossesse issue d'une relation sexuelle interdite.

Pour la majorité des leaders religieux (89,5 %), une femme mariée ne doit pas avorter car l'enfant est une bénédiction de Dieu. Avorter c'est tuer et c'est contre la volonté de Dieu. La vie est inviolable selon la doctrine de l'église catholique. L'avortement peut amener à la mort. Pour la minorité qui est favorable à l'avortement, lorsqu'une grossesse est reconnue par le couple comme non désirée et qu'il y a consentement du couple alors l'avortement peut être pratiqué.

Concernant l'avortement en cas d'agression sexuelle, la majorité des leaders religieux qui sont contre l'avortement (89,5 %) a avancé les raisons suivantes : l'enfant qui est dans le ventre n'est pas un criminel et cet enfant peut un jour sauver toute la famille comme le cas de Moïse dans la bible. L'enfant est une bénédiction de Dieu et avorter c'est tuer. Ceux qui sont favorables à l'avortement pensent qu'il n'est pas bon qu'un enfant ne connaisse pas son père, il faut soulager la femme qui risque de vivre dans un choc émotionnel parce que le père de son enfant est un criminel, un bandit.

En guise de conclusion, l'avortement doit surtout être promu dans le cadre de l'amélioration de la santé de la mère. Pour améliorer les attitudes des leaders religieux qui en majorité sont négatives à l'avortement, il faut élaborer une stratégie de communication basée sur leurs opinions.

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification de l'étude

La République Démocratique du Congo est l'un des dix pays du monde qui enregistrent la plus forte mortalité maternelle. En 2018, le ratio de mortalité maternelle a été estimé à 693 décès sur 100 000 naissances vivantes¹. D'après les études réalisées à ce sujet, les décès maternels survenus en RD Congo sont en grande partie liés aux avortements clandestins.

Depuis plusieurs années maintenant, le pays s'est résolument engagé à réduire les décès maternels évitables, comme ceux dus à l'avortement à risque. Des avancées ont été enregistrées dans ce domaine bien qu'elles restent mitigées. Par exemple, en mars 2018, le Protocole de Maputo a été publié dans le Journal Officiel, légalisant l'accès à l'avortement sécurisé dans le pays. Pourtant, depuis ce temps, le progrès sur la mise en œuvre de ce protocole a pris du temps, pendant que les normes et directives sont développées et disséminées à travers le pays.

Avec la survenue de la pandémie du COVID-19, ce processus a été sans nul doute davantage ralenti. Dans ce contexte, le pays se retrouve à un point tournant pour l'expansion de l'accès aux droits sexuels et reproductifs de la femme.

La ville province de Kinshasa compte parmi les villes d'Afrique Centrale les plus touchées par le problème d'avortements. En effet, d'après les données de Guttmacher Institute environ 146700 avortements ont été réalisés à Kinshasa en 2016. Ceci représente un taux d'avortement de 56 pour 1 000 femmes en âge de procréer, qui est bien plus élevé que le taux régional global dans le Centre de l'Afrique qui est à 35 pour 1 000 femmes en 2010–2014.² La même source renseigne que plus de 343000 grossesses non planifiées sont survenues à Kinshasa en 2016, soit l'équivalent de 147 grossesses non planifiées pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans. De plus, six grossesses sur 10 étaient non planifiées, et près de la moitié des grossesses non planifiées ont terminé par un avortement.

La publication du Protocole de Maputo au Journal officiel de la nation en 2018 a formalisé l'obligation du gouvernement d'élargir l'accès à l'avortement médicalisé dans les conditions énoncées au Protocole. Néanmoins, les obstacles à la mise en œuvre continuent de rendre les services d'avortement sécurisé largement inaccessibles. En conséquence, la majorité des

¹ L'Étude de 2016 sur l'avortement à Kinshasa, menée par le Guttmacher Institute en collaboration avec le Département des Sciences de la population et du développement et l'École de Santé publique de l'Université de Kinshasa, est la première qui ait cherché à estimer l'incidence de l'avortement à Kinshasa.

² Fiche d'information de mois de septembre 2018 de GUTTMACHER INSTITUTE.

femmes de Kinshasa qui choisissent d'interrompre leur grossesse le font dans la clandestinité, souvent dans des conditions non médicalisées potentiellement dangereuses pour leur santé.³

Aussi, en dépit de ces efforts consentis pour l'élargissement de l'accès légal à l'avortement, la stigmatisation liée aux avortements empêche les femmes qui en ont besoin d'accéder à ces services et continue à les pousser vers des avortements clandestins qui sont l'une des causes premières de la mortalité et de la morbidité maternelles. En attendant, la grande majorité des femmes désireuses d'interrompre une grossesse non planifiée continueront à le faire clandestinement parfois au moyen de méthodes non médicalisées, avec l'aide de prestataires non qualifiés⁴.

Il a été démontré que le rôle de la culture et de la religion est très déterminant dans la propagation ou l'élimination de la stigmatisation de l'avortement⁵. C'est pourquoi il est très important d'associer les leaders religieux dans la lutte contre la privation des droits de la femme et de la jeune fille conformément aux prescrit du protocole de Maputo.

1.2 Objectifs de l'étude

But de l'étude

Le but de l'étude est d'identifier les attitudes des leaders religieux sur les avortements en vue de construire une stratégie de communication qui vise l'élimination de la stigmatisation liée à l'avortement.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques assignés à cette étude sont les suivants :

- (i) Recueillir les opinions des leaders religieux sur l'avortement ;
- (ii) Analyser les attitudes des leaders religieux face aux prescrits du protocole de Maputo concernant le droit à l'avortement des jeunes filles et des femmes ;
- (iii) Identifier les moyens par lesquels la religion et les chefs religieux peuvent amplifier ou réduire l'impact de la stigmatisation de l'avortement dans nos communautés.

³ "Grossesses non planifiées et avortements à Kinshasa (République Démocratique du Congo) : Défis et progrès", 2019, avec Naomi Lince-Deroche, Patrick Kayembe, Nakeisha Blades, Patrice Williams, Susan London, Crispin Mabika, Jesse Philbin and Akinrinola Bankole.

⁴ Idem

⁵ D'où vient la stigmatisation de l'avortement? Explorer nos croyances et leurs origines, module 3, dans En finir avec la stigmatisation.

1.3 Méthodologie de l'étude

- (i) Zone d'étude ;
- (ii) Choix de personnes à interviewer ;
- (iii) Formation des enquêteurs et constitution d'équipe
- (iv) Traitement et analyse des informations.

1.3.1 Taille de l'échantillon

Tableau 1 : Répartition des églises par zone de santé

Confessions religieuses	Masina	Bandal	Kimbanseke	Ndjili	Total
Eglises de réveil	14	14	14	14	56
Catholique	11	11	11	11	44
Protestant	7	7	7	7	28
Kimbanguiste	2	2	2	2	8
Musulman	1	1	1	1	4
Ensemble	35	35	35	35	140

En RDC, il y a plusieurs types de confessions religieuses , cependant celles qui sont les plus représentatives sont : (i) les églises de réveil ; (ii) l'église catholique ; (iii) l'église protestante ; (iv) l'église kimbanguiste et l'église musulmane. En fonction du budget disponible, une taille de 140 leaders religieux a été choisie.

Selon, les données disponibles, les chrétiens qui prient dans les églises de réveil sont plus nombreux dans la ville de Kinshasa, suivis respectivement des chrétiens catholiques, protestants, kimbanguistes et enfin des musulmans. Cette tendance a permis la répartition des unités d'échantillon à enquêter par église et par zone de santé.

1.3.2 Zones d'étude

Les interviews auprès des leaders religieux ont été menées dans la ville province de Kinshasa, précisément dans les communes qui constituent les zones de réalisation du projet de Si Jeunesse Savait.

Il s'agit de :

- Masina ;
- Bandalungwa ;
- Kimbanseke et ;
- N'Djili.

Il convient de noter que le choix de ces communes à enquêter à ce niveau a été préalablement effectué sur la base de leur appartenance au projet «Droit na nga, santé na nga » mis en œuvre par l'ONG «Si Jeunesse Savait» et financé par l'ONG « Le monde selon les femmes» dans le but de construire les stratégies de mise en œuvre du programme dans ces communes où le projet s'exécute.

1.3.3 Choix des personnes à interviewer

Les personnes qui ont été interviewées sont des hommes et des femmes chefs ou leaders religieux qui ont été disponibles à répondre aux questions d'enquête. Etant donné la multitude des groupes religieux répandus dans la ville province de Kinshasa, l'étude a choisi de cibler quelques-uns parmi les plus représentatifs que compte la capitale.

1.3.4 Instrument de collecte des données

L'outil de collecte des données de cette enquête se présente sous forme d'un guide d'entretien qui comprend 25 items. Il s'agit des assertions/affirmations invitant les leaders religieux à se prononcer pour ou contre l'avortement. Les différentes réponses se présentaient de la manière suivante : favorable, défavorable, incertain et sans réponse. A chaque réponse, une justification était attendue. La majorité des questions traitaient de l'avortement en général et des aspects spécifiques du protocole de Maputo. Le guide d'entretien est en annexe.

1.3.5 : Formation des enquêteurs et collecte des données

Une formation d'au moins un jour a été organisée pour permettre aux enquêteurs de connaître parfaitement le contenu du guide d'entretien et les modèles d'administration et de remplissage de ce support d'information, et de maîtriser aussi les techniques comportementales et communicationnelles appropriées pour l'étude. Un pré-test a été organisé en vue d'améliorer l'outil de collecte des données et de vérifier la maîtrise de l'utilisation des tablettes lors de la collecte des données avec ODK Collect. Les données ont été collectées à l'aide de l'outil «ODK Collect». Les enquêteurs ont utilisé des tablettes dans lesquelles le questionnaire paramétré a été téléchargé. Une équipe de 10 enquêteurs a collecté les données pendant 7 jours. Elle était chapeautée par deux superviseurs et un consultant qui se sont rassurés de la qualité des données collectées.

1.3.6 Traitement et analyse des données.

Les informations recueillies dans le cadre de cette étude ont été vérifiées afin de s'assurer de la qualité des données. Les entretiens approfondis enregistrés dans le téléphone ont été retranscrits dans un fichier Word suivi de la construction d'une matrice d'analyse. Les données quantitatives ont été exportées dans SPSS pour des analyses uni variées. L'analyse des informations qualitatives recueillies a été basé essentiellement sur le contenu.

1.3.7 Considérations éthiques

Lors de la collecte des données, les leaders religieux étaient au préalable informés sur le but de l'étude, la possibilité de répondre ou pas aux questions et de donner oralement leur consentement. C'est lorsque l'accord du leader religieux était donné que l'interview pouvait commencer. Le consentement était éclairé

1.3.8 Limite de l'étude

Cette étude examine les opinions des leaders religieux de manière globale (tous types de religion confondus). Il n'est pas possible de ressortir les opinions différentielles des leaders religieux selon leur confession religieuse en faisant le croisement des variables par ce que l'échantillon était faible (n=133) pour des raisons budgétaires. Une autre limite est que l'étude ne concerne que les zones de santé du milieu urbain.

2 : RESULTATS DE L'ETUDE

Cette partie comprend les sections suivantes : (i) le profil sociodémographique des leaders religieux ; (ii) l'exclusion, la stigmatisation et les stéréotypes liés à l'avortement ; (iii) les circonstances d'avortement telles qu'autorisées dans le protocole de Maputo ; (iv) les circonstances d'avortement non signalées dans le protocole de Maputo et enfin (v) la conclusion et les recommandations.

2.1 : Profil sociodémographique des leaders religieux

Cette section décrit le sexe, l'âge, le niveau d'études ainsi que la religion à laquelle appartiennent les leaders religieux qui ont été interviewés.

2.1.1 : Le sexe

Dans l'outil de collecte des données utilisé dans l'enquête, les enquêteurs devaient renseigner le sexe de l'enquêté. Ils ne posaient pas la question car ce n'est pas décent mais ils encerclez le sexe c'est à dire Homme ou femme.

Tableau 2 : Répartition en % des chefs religieux selon le sexe

Genre	Effectifs	Pourcentage
Homme	118	88,5
Femme	15	11,5
Total	133	100,0

Le tableau 2 montre que parmi les leaders religieux interviewés, les hommes étaient plus nombreux que les femmes. Les proportions sont respectivement de 88,5 % contre 11,5 %.

2.1.2 : L'âge

L'information sur l'âge était également collectée. Chaque leader religieux répondait à la question suivante : " Quelle est votre date de naissance et quel est votre âge "

Tableau 3 : Répartition en % des chefs religieux selon le groupe d'âge

Groupe d'âges	Effectifs	Pourcentage
20-34	50	37,6
35-49	44	33,1
50 ans et plus	39	29,3
Total	133	100,0

Lors du dépouillement, les réponses obtenues ont été regroupées avec un intervalle de 15 ans. L'enquêté le moins âgé avait 20 ans. La lecture des données renseigne que le groupe de 20-34 ans était plus nombreux (37,6%), suivi du groupe de 35-39 ans (33,1 %) et enfin de ceux qui avaient 50 ans (29,3 %)

2.1.3 : Le niveau d'études

L'information sur le niveau d'études a également été collectée. Cette donnée est importante surtout que le métier de 'chef religieux' demande une maîtrise de la bible et celle-ci ne peut être mieux interprétée que si la personne possède un niveau d'études assez suffisant.

Tableau 4 : Répartition en % des chefs religieux selon le niveau d'études

Niveau d'études	Effectifs	Pourcentage
Supérieur/Universitaire	95	71,4
Secondaire	36	27,1
Primaire	2	1,6
Total	133	100,0

Il ressort de la lecture du tableau 3 que les leaders religieux qui ont un niveau d'études 'supérieur/universitaire' étaient plus nombreux (71,4 %) suivi de ceux qui ont le niveau d'études secondaires (27,1%). Les leaders qui avaient un niveau primaire étaient minoritaires, ils représentaient 1,6%.

2.1.4 : La religion

L'enquête concernait les leaders religieux des églises qui sont les plus représentatives dans la ville de Kinshasa. Il s'agit des églises de réveil, de l'église catholique, protestante, Kimbanguiste et musulmane. Une répartition était proposée dans l'échantillon au prorata de leur nombre en se basant sur les données disponibles.

Tableau 5 : Répartition en % des chefs religieux selon la confession religieuse

Confession religieuse	Effectifs	Pourcentage
Eglises de réveil	55	40,6
Catholique	31	23,3
Protestant	25	18,8
Kimbanguiste	14	10,5
Musulman	9	6,8
Total	133	100,0

Parmi les leaders religieux interviewés, ceux issus des églises de réveil étaient plus nombreux (40,6 %) suivi de ceux de l'église catholique (23,3 %), de l'église protestante (18,8 %), de l'église kimbanguiste (10,5 %). Les chefs religieux de l'église musulmane étaient les moins nombreux (6,8 %).

2.2 Exclusion et Stigmatisation liées à l'avortement

2.2.1 L'avortement est-il un sujet tabou dans l'église ?

L'**avortement** se définit comme l'interruption du processus de gestation, c'est-à-dire du développement qui commence à la conception par la fécondation d'un ovule par un spermatozoïde formant ainsi un œuf, qui se poursuit par la croissance de l'embryon, puis du fœtus, et qui s'achève normalement à terme par la naissance d'un nouvel individu de l'espèce. Cette interruption peut être provoquée ou spontanée.

Au cours de l'étude, les leaders religieux étaient invités à donner leur opinion sur l'affirmation suivante : *“ la question d'avortement peut être abordée ouvertement dans votre communauté religieuse”*.

Tableau 6: Répartition en % des leaders religieux selon leur opinion sur l'affirmation suivante : la question d'avortement peut être abordée ouvertement dans votre communauté religieuse.

Réponses	Effectifs	Pourcentage
D'accord	109	82
Pas d'accord	18	13,5
Incertain	6	4,5
Total	133	

La lecture du tableau 5 montre que plus de huit leaders religieux sur dix (82,0%) sont favorables que la question d'avortement soit abordée ouvertement dans l'église, 13,5 % ne sont pas d'accord et 4,5 % ne sont pas sûrs qu'une pareille question puisse être abordée à l'église lors des prédications.

Les leaders religieux qui sont favorables que l'église en parle ont donné les arguments suivants :

“ L'église doit parler de l'avortement car il entraîne beaucoup de conséquences, les jeunes doivent être informés sur cette question car elle entraîne la mort et la stérilité. C'est un sujet qui a un impact négatif dans la société et il faut en parler pour que les gens ne tombent pas dans cette situation” (**Leader d'une église protestante**)

“ Il faut en parler parce que les fidèles doivent être informés des conséquences de l'avortement car la bible dit : vous connaîtrez la vérité et la vérité vous affranchira” (**Leader religieux dans une église de réveil**)

“ Il faut parler de l'avortement pour éveiller la conscience des fidèles. L'avortement, c'est parmi les péchés il faut en parler car dans notre doctrine, avorter c'est tuer “ (**Leader religieux dans l'église musulmane**)

“ Dans notre église Kimbanguiste, il faut en parler afin que les gens sachent que l’avortement est un péché. Celui qui avorte doit savoir qu’il ne peut pas assumer des fonctions dans l’église ” (**Leader religieux dans l’église kimbanguiste**)

“L’église est censée parler de tout y compris de l’avortement bien que c’est un sujet tabou. Il faut en parler afin d’éviter certaines pratiques néfastes qui peuvent nuire à la santé des chrétiens. Ensuite, c’est une question qui touche à la vie et la vie est un don de Dieu et le croyant doit être fixé quant à ce. (**Prêtre dans l’église catholique**)

“Normalement il faut que l’église en parle parce que dans nos 12 préceptes de l’église kimbanguiste, on n’accepte pas l’avortement, seulement si c’est le médecin qui autorise pour sauver la santé ” (**Leader religieux dans l’église Kimbanguiste**)

Les chefs religieux qui n’étaient pas d’accord que l’on parle de l’avortement dans l’église ont donné les raisons suivantes :

“Parler de l’avortement à l’église c’est encourager ceux qui l’ont déjà fait à le refaire et inciter d’autres à en découvrir ” (**Prêtre de l’église catholique**)

“Notre religion musulmane interdit d’en parler puisque Dieu interdit l’avortement c’est un sujet qui n’est pas digne et ne devrait même pas être abordé à l’église. Le coran nous dit que faire avorter quelqu’un c’est comme tuer” (**leader religieux dans l’église musulmane**)

“Nous prêchons contre l’impudicité et ses conséquences, et l’avortement est lié à l’impudicité et à la débauche et parler de l’avortement c’est pousser les jeunes à le pratiquer c’est un sujet tabou au sein de notre communauté religieuse ” (**leader religieux dans l’église de réveil**)

Les déclarations des leaders religieux qui étaient incertains (tantôt pour et tantôt contre) sont les suivantes :

“On peut en parler mais, c’est vraiment rare d’aborder ce sujet ouvertement à l’église et si on peut le faire c’est dans le cadre d’une réunion avec les jeunes et éviter la sensibilité des autres membres de l’église” (**leader religieux dans l’église de réveil**)

“L’avortement c’est vraiment un mot qu’on ne peut pas prononcer devant les fidèles, c’est impossible pour se tenir debout devant les fidèles pour l’enseigner” (**leader religieux dans l’église kimbanguiste**)

“L’avortement est un sujet de débat et la théologie morale de l’église catholique nous interdit d’aborder cette thématique ” (**Prêtre de l’église catholique**)

“On peut toujours en parler pour prévenir aux jeunes des conséquences des avortements. Ce sont des sujets vraiment à discuter avec les jeunes pour les aider à prendre conscience ” (Leader religieux dans une église de réveil)

“Nous dans l'église Kimbanguiste, on ne peut pas en parler ouvertement vu que nos cultes se passent devant les différents âges, c'est un sujet sensible” (leader religieux dans l'église Kimbanguiste)

Les leaders religieux qui sont favorables à ce que l'église parle de l'avortement ont donné les raisons suivantes : (i) l'avortement doit faire partie des prédications car c'est une question de vie et la vie est un don de Dieu ; (ii) la pratique de l'avortement occasionne des conséquences néfastes comme la mort et il faut en parler pour prévenir les conséquences ; (iii) l'avortement est un péché et le rôle de l'église est d'empêcher aux fidèles de tomber dans le péché et l'église doit en parler pour éveiller leur conscience des fidèles.

Ceux qui n'étaient pas d'accord ont avancé les raisons suivantes :

(i) Parler de l'avortement c'est encourager le mal et on ne doit pas parler du mal dans la maison de Dieu ; (ii) La bible interdit l'impudicité et l'avortement est comparable à l'impudicité ; (iii) l'avortement est un sujet tabou, un sujet de la honte, un sujet qui n'est pas digne qu'on en parle

Pour les leaders religieux qui étaient incertains, les uns pensent qu'il faut en parler pour prévenir les conséquences, éveiller leur conscience mais en tenant compte des sensibilités, du contexte (auditoire homogène qui n'est composé que des jeunes par exemple) tandis que pour d'autres on ne peut jamais en parler. Chez les catholiques la théologie morale interdit d'aborder le sujet.

2.2.2 : L'avortement est-il un acte qui fait des femmes des mauvaises mères

Selon les psychologues, les mauvaises mères de famille sont celles qui sont violentes, méchantes, pas assez protectrices ou trop et qui jouent un rôle d'acteur social négatif. Ce sont des mères qui prononcent des insultes, des injures et d'autres formes de rejet. L'étude a invité les chefs religieux à donner leur avis sur cette affirmation : *“Une mère qui a fait un avortement sera une mauvaise mère”*

Tableau 7 : Répartition en % des leaders religieux selon leur opinion sur l'affirmation suivante : *“Une femme qui a fait un avortement sera une mauvaise mère”*

Réponses	Effectifs	Pourcentage
Pas d'accord	70	52,6
Incertains	35	26,3
D'accord	22	16,5
Pas de réponse	2	1,5
Total	133	100,0

Il ressort de la lecture de ce tableau que plus de la moitié (52,6 %) des leaders religieux ne sont pas d'accord avec cette assertion. Près de deux d'entre eux sur dix (16,5 %) sont d'accord, 26,3% n'ont pas d'opinion fixe (tantôt pour tantôt contre) et 4,5 % n'ont pas répondu à la question.

Invités à expliciter leur opinion, les déclarations de ceux qui sont contre l'assertion sont les suivantes :

“ Pour moi, c'est le contraire, elle sera une bonne mère car elle connaît les erreurs. Elle en parlera à ses enfants pour qu'elles ne tombent pas dans les mêmes erreurs qu'elle. Elle connaît les conséquences des avortements. Il y a un adage qui dit que les conséquences corrigent mieux que les conseils” (Leader religieux dans une église de réveil)

“ Elle ne sera pas une mauvaise mère car un péché que l'on commet dans sa vie ne peut pas déterminer le reste de sa vie” (Leader religieux d'une église protestante)

“ Pour moi il n y a pas de lien entre être une mauvaise mère et avorter. Il y a un proverbe qui dit : celui qui a été mordu par le serpent fuit même un serpent mort. Par contre quelqu'un qui n'a pas encore été victime d'un poison n'a pas peur du poison. Celui qui a été victime du poison, elle deviendra comme un enseignant pour les autres et peut leur parler des conséquences de cet acte” (Leader religieux dans une église de réveil)

“ Elle ne sera pas une mauvaise mère. Chez nous les kimbanguiste, quand vous avez avorté et que l'information est connue, l'église vous met sous sanction et les sanctions font souffrir. Ainsi pour avoir souffert de la sanction elle en parlera à ses enfants pour que cela ne leur arrive pas comme elle” (Leader religieux dans l'église kimbanguiste)

Les leaders religieux qui pensent qu'avorter c'est devenir un jour une mauvaise mère ont déclaré ce qui suit :

“ Elle sera une mauvaise mère parce qu'elle peut dire à ces enfants qu'elle a avorté dans le passé et ces enfants peuvent la prendre pour modèle” (Leader religieux dans une église de réveil)

“ Certaines mères peuvent même amener leurs enfants à avorter aussi et même les indiquer une place pour aller avorter” (Leader religieux d'une église protestante)

Résumé : les avis des leaders religieux sont partagés, pour plus de la moitié d'entre eux (52,6 %), la mère qui a avorté ne sera pas une mauvaise mère au contraire elle donnera des conseils à ces enfants afin qu'elles ne tombent pas dans la même erreur qu'elle. Pour d'autres par contre (16,5 %) la mère qui a avorté sera mauvaise car elle peut même orienter ses enfants vers des endroits où on avorte.

2.2.3 : L'avortement est-il un acte qui influence les autres femmes à le faire

L'influence est l'action généralement lente et continue qu'une personne peut exercer sur une autre. Un des soucis qui a habité l'étude était de savoir si une fille qui a fait un avortement peut influencer les autres filles de la communauté religieuse et elle a sollicité l'opinion des leaders religieux sur cette affirmation : *une jeune fille/femme qui a fait un avortement peut avoir une mauvaise influence au sein de sa communauté religieuse*

Tableau 8 : Répartition en % des leaders communautaires selon leur opinion sur l'affirmation suivante : *Une jeune fille/femme qui a fait un avortement peut avoir une mauvaise influence au sein de la communauté religieuse*

Réponses	Effectifs	Pourcentage
D'accord	62	46,6
Incertain	47	35,3
Pas d'accord	22	16,5
Pas de réponse	2	1,5
Total	133	100,0

L'analyse des données du tableau 6 révèle que près de la moitié des leaders religieux (46,6 %) pensent qu'une fille qui a déjà avorté peut influencer les autres filles de la communauté. Un peu plus du tiers (35,3%) n'ont pas de réponse fixe (tantôt pour tantôt contre). Ceux qui ne le pensent pas représentent 16,5%. Ceux qui n'ont pas donné de réponse à cette question représentent 1,5%. Invités à s'expliquer davantage, les arguments de ceux qui pensent que la fille/femme qui a avorté peut avoir une mauvaise influence sur les autres sont les suivants :

“ Cette fille/femme risque même de conduire ses amies vers le charlatan qui l’a aidée lors de son avortement clandestin ” (Leader religieux dans une église de réveil)

“ Si beaucoup de personnes sont au courant que la fille a avorté, alors elle aura une mauvaise influence sur les autres. Il y a un adage qui dit ceci : lors qu’on met une orange pourrie à coté des bonnes oranges, elles seront toutes pourries ” (Leader religieux dans l’église protestante)

“ Elle pourra même dire aux autres que lorsque moi j’avais avorté, il n’y avait pas grand chose, c’est quelque chose de facile. Les autres filles vont la suivre et elle pourra alors avoir une mauvaise influence sur les autres ” (Leader religieux dans une église de réveil)”

‘ Si le cas de cette femme est connu dans l’église, elle pourra amener les autres à tenter de faire comme elle sous prétexte qu’elles seront aussi pardonnées par Dieu comme elle ’’ (Prêtre de l’église catholique)

Les leaders religieux qui pensent que la fille/femme qui a avorté n’a aucune influence chez les autres ont déclaré ce qui suit :

“ Cette fille aura honte d’en parler aux autres. Elle va seulement se repentir devant Dieu. Les autres sœurs de l’église ne peuvent pas le savoir pour suivre son exemple. Elle ne va même pas avoir le temps d’influencer les autres parce qu’elle aura même honte d’en parler ” (Leader religieux de l’église protestante)

“C’est d’abord quelque chose de honteux. Dans l’islam on nous demande de nous protéger entre nous, l’église lui pardonnera. Et je ne pense pas qu’elle aura une mauvaise influence sur les autres filles de la communauté religieuse ” (Leader religieux dans l’église musulmane)

“ Nous sommes des humains, ce problème peut arriver à beaucoup de filles. Si les autres filles apprennent que leur collègue a commis un avortement ce n’est pas pour cela qu’elles seront influencées par elle car chacun a son éducation ” (Leader religieux dans une église de réveil)

Résumé : Selon les leaders religieux (46,6 %), une fille/femme qui a avorté peut avoir une mauvaise influence sur les autres filles pour des raisons suivantes : (i) Elle peut orienter ces collègues filles chez les charlatans auprès de qui elle s’est fait avorter ; (ii) Elle peut aussi partager son expérience d’avortement auprès des autres filles en minimisant les risques afin qu’elles l’imitent alors que l’avortement reste un risque bien qu’il est moindre lorsque c’est fait par un personnel soignant formé et compétent.

Les leaders religieux (35,3 %) qui pensent qu’une fille qui a avorté n’a aucune mauvaise influence chez les autres ont donné les raisons suivantes : (i) la fille n’en parlera jamais à ces collègues car elle aura honte, (ii) même si elle en parle, toutes les filles n’ont pas la même éducation pour suivre son exemple.

2.2.4 : L'avortement est-il un acte qui entraîne l'exclusion dans une communauté religieuse

Une personne exclue de sa communauté religieuse est celle qui commet un délit grave et de ce fait ne doit plus prendre place à aucune cérémonie religieuse notamment aux prières, aux sacrements etc. La personne est privée des droits et avantages octroyés aux autres membres de la communauté. Dans l'église catholique une pareille sanction qui retranche quelqu'un de sa communauté religieuse s'appelle excommunication. L'avortement est considéré par la majorité des leaders religieux enquêtés comme un péché et tout péché retire la personne de la grâce de divine.

Ainsi, invités à répondre à l'affirmation suivante : *Une fille /femme qui a fait un avortement devrait être exclue de la communauté religieuse*, les réponses étaient les suivantes :

Tableau 9 : Répartition en % des leaders religieux selon leur opinion sur l'affirmation suivante : *Une jeune fille/ femme qui a fait un avortement devrait être exclue de la communauté religieuse*

Réponses	Effectifs	Pourcentage
Pas d'accord	120	90,2
D'accord	12	9,0
Incertains	1	0,8
Total	133	100,0

Les résultats du tableau 9 montrent que neuf leaders religieux sur dix (90,2 %) ne sont pas d'accord qu'une fille/femme qui a avorté soit exclue de l'église. Une minorité (9,0%) est cependant favorable à cette proposition.

Invités à expliquer leur opinion, le groupe majoritaire qui n'était pas d'accord a fait les déclarations suivantes :

“ On ne peut pas priver à une personne la présence de Dieu, elle peut avoir une punition mais c'est l'église qui est le dernier refuge et on ne peut pas interdire à une personne de participer aux cultes quelque soit son péché” (Leader religieux dans une église de réveil)

“Dieu est miséricordieux, sur la croix le Christ est venu pour les pécheurs, l'essentiel pour elle c'est de reconnaître qu'elle avait péché et de demander pardon à Dieu pour tous ses péchés, pas seulement pour l'avortement mais aussi pour d'autres péchés” (Leader religieux dans l'église protestante)

“ Si quelqu'un commet une faute, il peut se repentir et obtenir le pardon. Elle doit confesser ce péché car l'avortement est une tentation contre les chrétiens. Elle peut aussi se repentir et changer” (Leader religieux dans une église de réveil)

“ L'église c'est notre dernier refuge, ne pas autoriser à une personne à entrer dans une église serait une mauvaise chose, en étant serviteur de Dieu nous devons amener ces genres des

personnes de pouvoir aimer la vie chrétienne mais on doit aussi leur donner des conseils à ne plus tomber dans l'erreur” (**Leader religieux dans l'église protestante**)

“Une fille/femme qui a commis un avortement peut continuer à fréquenter l'église afin d'obtenir le pardon de Dieu” (**Prêtre de l'église catholique**)

Les leaders religieux qui pensent qu'il faut exclure de leur communauté religieuse la fille/femme qui a avorté ont donné les arguments suivants :

“Dans le coran il est dit ceci : si tu brises les lois du coran en commettant un meurtre alors tu n'as pas droit d'assister au culte parce que tu as tué l'âme de Dieu” (**Iman dans l'église musulmane**)

“ Elle ne doit plus participer aux activités de l'église car c'est une criminelle, une meurtrière” (**Leader religieux dans une église de réveil**)

<p>Résumé : Pour la majorité des leaders religieux (90 %), une fille/femme qui a commis un avortement ne doit pas être exclue de la communauté religieuse parce que : (i) l'église est le dernier refuge de l'homme et on ne peut pas priver quelqu'un de la présence de Dieu ; (ii) Dieu est venu pour les pécheurs ; (iii) l'église est là pour pardonner. Pour la minorité (9 %) la fille/femme doit être exclue de la communauté religieuse car elle a commis un meurtre, elle a tué une âme de Dieu.</p>
--

2.3 : Circonstances d'avortement selon le protocole de Maputo

2.3.1 : L'agression sexuelle

L'expression agression sexuelle est toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. Elle est plus large que le viol qui est une expression d'agression, de colère, ou de la volonté d'exercer un pouvoir et un contrôle plutôt qu'une expression sexuelle. Il y a plusieurs formes d'agression sexuelle : (i) la personne n'a pas donné son consentement, (ii) la personne est mineure, (iii) la personne est sous l'influence de l'alcool, des drogues, des médicaments, (iv) la personne est terrorisée par un bandit, un criminel etc. L'étude s'est intéressée à cette dernière forme d'agression sexuelle.

Une grossesse n'est pas seulement une période des changements physiques, mais aussi psychologiques. Pour cette raison, lorsqu'une femme a connu une agression sexuelle dans le passé, ces changements peuvent réactiver des souvenirs douloureux.⁶Après une agression sexuelle, la victime est en état de choc, émotionnellement épuisée. Elle fait des insomnies et les cauchemars sont fréquents. Elle se montre anxieuse et irritable. Cette colère peut se diriger contre elle-même ou se rabattre sur les professionnels de santé. Une pareille grossesse qui met la femme dans une pareille situation mérite t-elle d'être gardée ou avortée ? L'étude a invité les leaders religieux à se prononcer sur la question : *''Une femme qui porte une grossesse issue d'un bandit, d'un criminel peut avorter''*

Tableau10 : Répartition en % des chefs religieux selon leur opinion sur l'affirmation suivante : une femme qui porte une grossesse issue d'un criminel, un bandit peut avorter

Réponses	Effectifs	Pourcentage
Pas d'accord	119	89,5
Incertains	6	4,5
D'accord	5	3,8
Pas de réponse	3	2,3
Total	133	100,0

Il ressort de la lecture du tableau 10 que près de neuf leaders religieux sur dix (89,5%) sont contre l'avortement (pas d'accord) même si la grossesse est issue d'une agression sexuelle commise par un bandit, un criminel. Une infime minorité (3,8 %) est d'accord. Les leaders religieux qui étaient incertains et ceux qui n'avaient donné leur réponse représentaient respectivement 4,5% et 2,3 %.

Les arguments avancés par ceux qui n'étaient pas d'accord à l'avortement sont les suivants :

''Même dans le cas où le père serait un fou, un bandit elle doit garder cette grossesse parce que ce n'est pas un fou ou criminel qui est dans le ventre'' (Leader religieux dans une église de réveil)

''Peu importe la manière dont la fille/femme a eu cette grossesse, elle ne doit pas avorter car avorter c'est un péché et l'enfant est une bénédiction de Dieu. L'enfant est un innocent, il n'a pas choisi d'être conçu dans ces conditions'' (Leader religieux dans l'église protestante)

⁶ <https://naitreetgrandir.com/fr/nouvelles>

“Au-delà de tout, la vie a une dimension sacrée. Même s'il s'agit de ma sœur, je lui demanderai d'accoucher. Nous allons la suivre psychologiquement et bien l'encadrer”
(Leader religieux dans une église de réveil)

“Non je ne suis pas d'accord parce que cette personne peut être un Moïse de la famille dans l'avenir. L'histoire de Moïse dans la bible nous dit beaucoup de choses. Il était abandonné par ces frères et récupérés par des inconnus mais c'est lui qui avait sauvé l'Israël. Cet enfant peut devenir un grand homme un jour. Nous devons assumer la grossesse et non chercher à tuer cette âme”
(Leader religieux dans l'église catholique)

Les leaders religieux qui pensent que la fille/femme doit avorter se sont exprimés en ces termes :

“ Il faut absolument avorter car si l'enfant naît, la femme va se rappeler chaque jour de l'acte et elle risque d'avoir un trouble mental”
(Leader religieux dans l'église protestante)

“ Pour moi, il faut avorter car l'enfant risque de ne jamais connaître son père”
(Leader religieux dans une église de réveil)

Résumé : Les leaders religieux qui ne sont pas d'accord à l'avortement (la majorité) ont avancé les raisons suivantes : (i) l'enfant qui est dans le ventre n'est pas un criminel, (ii) l'enfant peut sauver un jour toute la famille comme le cas de Moïse dans la bible, (iii) l'enfant est une bénédiction de Dieu et avorter c'est tuer. Ceux qui sont favorables à l'avortement ont donné les arguments suivants : il n'est pas bon qu'un enfant ne connaisse pas son père, il faut soulager la femme qui risque de vivre dans un choc émotionnel parce que le père de son enfant est un criminel, un bandit.

2.3.2 : Le viol

Le viol est un acte de pénétration sexuelle commis avec violence, contrainte, menace ou par surprise et dans ce dernier cas, la victime est trompée par la ruse de l'agresseur

La RDC a signé et ratifié le Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo), un traité juridiquement contraignant qui autorise l'avortement en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste et là où la poursuite de la grossesse met en danger la santé mentale et physique de la femme ou la vie de la femme ou du fœtus. Ainsi selon l'esprit et la lettre du protocole ratifié par le pays, une fille/femme qui porte une grossesse issue d'un viol a le droit d'avoir des services d'avortement, quelle est l'opinion des leaders religieux ?

Tableau 11 : Répartition en % des leaders religieux selon leur opinion sur l'affirmation suivante : Une jeune fille/femme qui porte une grossesse issue d'un viol a le droit d'avorter

Réponses	Effectifs	Pourcentage
Pas d'accord	117	88,0
Incertains	11	8,3
D'accord	3	2,3
Pas de réponse	2	1,5
Total	133	100,0

Les données du tableau 11 montrent que près de neuf leaders religieux sur dix (88,0%) sont contre l'avortement lorsque la grossesse est issue d'un viol. Une infime minorité (2,3%) est favorable à l'avortement et 8,3 % étaient incertains (tantôt pour et tantôt contre). Enfin, 1,5% des leaders religieux ne se sont pas prononcés sur la question.

Invités à expliquer leur opinion défavorable les déclarations suivantes ont été enregistrées :

“ L'avortement comporte des dangers, la fille peut avoir des complications et même mourir, pour moi elle ne doit pas avorter mais garder l'enfant ” (Leader religieux de l'église kimbanguiste)

“ La fille/femme ne doit pas avorter car sur le plan spirituel avorter c'est tuer. Il y a certaines femmes qui ont connu des viols, elles ont accouché et ont eu des enfants qui sont aujourd'hui des grandes personnes. Dieu comprend et sait que la femme n'a pas voulu se faire violer. Cet enfant est une bénédiction ” (Leader religieux de d'une église de réveil)

“ Peu importe la manière dont cette grossesse a été conçue pourvu qu'elle ne cause pas du mal à la fille/femme, la grossesse doit être gardée car c'est l'éternel qui le veut ainsi ” (Leader religieux d'une église de réveil)

“ L'histoire de la Sœur Anuarite dans la province Orientale de la RDC nous enseigne qu'une fille peut refuser de se faire violer pour des raisons de convictions personnelles ou religieuses. Elle ne doit pas se laisser faire pour ne pas avoir la grossesse. Si elle se laisse

faire et qu'elle a une grossesse elle doit aller gérer cette grossesse avec son bourreau car avorter c'est mauvais **(Prêtre de l'église catholique)**

'' Il ne faut pas avorter car Dieu sait tout et contrôle tout, rien ne peut se faire sans que Dieu donne l'accès. Une grossesse issue du viol ne peut être enlevée car avorter c'est tuer. C'est Dieu qui a tout planifié car rien ne le surprend. Cet enfant peut vous aider dans l'avenir. Dieu peut vous faire grâce à travers un enfant. Dieu peut se servir d'une chose compliquée pour t'élever'' **(Leader religieux dans une église protestante)**

Les arguments des leaders religieux qui étaient favorables à l'avortement lorsque la grossesse est issue d'un viol sont les suivants :

'' Une grossesse dont on ne connaît pas l'auteur doit se terminer par un avortement car il n'y avait pas eu consentement, c'est plutôt par accident '' **(Leader religieux dans une église de réveil)**

'' Il faut avorter car cette grossesse risque d'être une charge psychologique et morale pour la maman qui la porte. Elle va toujours se rappeler de l'acte posé contre elle sans son consentement. En avortant, la maman sera soulagée moralement et psychologiquement **(Leader d'une église de réveil)**

<p>Résumé : Selon les leaders religieux qui sont contre l'avortement lorsqu'une grossesse est issue d'un viol, la fille/femme ne doit pas avorter parce que l'avortement comporte des risques sanitaires, avorter c'est tuer et c'est contre la volonté de Dieu. Ceux qui sont favorables à l'avortement se sont expliqués en ces termes : une grossesse issue des rapports sexuels non consentants doit se terminer par un avortement, une grossesse issue d'un viol est une charge morale et psychologique pour la mère alors il faut donc avorter.</p>
--

2.3.3 : L'inceste

L'inceste est définie comme des relations sexuelles entre proches parents (dont le mariage est interdit selon le pays). En RDC, ce type des mariages est frappé d'interdiction. C'est un acte très grave qui occasionne des lourdes séquelles chez la victime.

Aux leaders religieux, il a été demandé de donner leur avis sur la question suivante : ‘une fille/femme qui porte une grossesse issue des relations sexuelles entre proches parents, devrait-elle avorter ou la garder ?’

Tableau 12 : Répartition en % des chefs religieux selon leur opinion sur l'affirmation suivante : ‘Une jeune fille/femme qui porte une grossesse issue d'un inceste (relations sexuelles avec un membre de famille) a le droit d'avorter’

Réponses	Effectifs	Pourcentage
Pas d'accord	119	89,5
Incertains	7	5,3
D'accord	6	4,5
Pas de réponse	1	0,8
Total	133	100,0

L'examen des données du tableau 12 montre que près de neuf leaders religieux sur dix (89,5%) sont contre l'avortement même si la grossesse est issue de l'inceste, c'est-à-dire d'une relation sexuelle prohibée par les lois du pays. Une infime minorité (4,5 %) est cependant favorable à l'avortement et 5,3 % n'avaient pas d'opinion fixe (tantôt pour et tantôt contre).

Invités à justifier leur opinion défavorable, la majorité des leaders religieux a fait les déclarations suivantes :

‘ Selon notre spiritualité tout ce qui est à l'encontre de Dieu est un péché, or Dieu interdit de tuer et par conséquent on ne peut pas avorter, la femme doit garder cette grossesse ’ (**Prêtre dans l'église Catholique**)

‘ La Bible nous dit que Abraham a eu des relations sexuelles avec sa sœur Sarah mais elle n'a pas avorté ainsi pour moi la femme doit garder la grossesse, elle doit voir le fruit de son acte ’ (**Leader religieux dans l'église protestante**)

‘ Peu importe la manière dont la femme a eu cette grossesse. On ne peut pas tuer un être innocent, il faut seulement garder cette grossesse et pas aller jusqu'au niveau de l'avortement ’ (**Leader religieux dans une église de réveil**)

‘ Le vrai problème n'est pas l'inceste mais c'est d'abord la vie humaine qu'on doit sauvegarder, la bible dit qu'on ne peut pas tuer mais avec l'inceste on peut arranger ça selon les coutumes, d'où elle doit toujours garder cette grossesse jusqu'à l'accouchement ’ (**Leader religieux dans une église de réveil**)

Ceux qui sont favorables à l'avortement d'une grossesse issue d'un inceste ont déclaré ce qui suit :

“ Il faut absolument avorter pour soulager la conscience des membres de cette famille. Car si cet enfant doit naître, elle va commencer à rappeler aux membres de la famille l'acte qui a été posé par leurs frères et sœurs. Cet enfant ne sera pas aimé dans la famille d'où c'est mieux d'avorter. (Leader religieux dans une église de réveil)

“ Comme cet enfant est le fruit du mal, il faut absolument avorter pour éviter des conflits dans la famille” (Leader religieux dans une église de réveil)

Résumé : Les leaders religieux qui sont contre l'avortement (la majorité) ont donné les raisons suivantes : avorter c'est tuer une vie humaine, dans la bible Abraham a eu des relations sexuelles avec sa sœur Sarah mais elle n'a pas avorté. La minorité qui est favorable à l'avortement pense qu'il faut avorter pour éviter les conflits en famille et surtout soulager la conscience de la fille/femme qui porte la grossesse issue d'une relation sexuelle interdite.

2.3.4 : Anomalies fœtales mettant en danger la vie du fœtus

Le dépistage d'anomalies fœtales est fonction des antécédents parentaux, de l'âge de la mère, des résultats biologiques et échographiques. Il permet de poser des diagnostics sur des pathologies suspectées et de réaliser une prise en charge précoce, éventuellement une interruption de grossesse. Pour les anomalies chromosomiques et malformations fœtales, la science médicale offre aujourd'hui peu d'options thérapeutiques. Par conséquent la majorité des couples optent comme solution une interruption de grossesse bien que d'autres (minorité) veulent garder leur bébé s'il survit et s'en occuper malgré son handicap⁷. Les parents mettent dans la balance leurs propres valeurs face à l'avortement et la qualité de vie qu'ils veulent pour eux, leur famille et leur bébé. C'est donc une question d'éthique. A cette question d'éthique, la recherche a sollicité les avis des leaders religieux en les invitant à donner leur opinion sur l'assertion suivante : *Une fille/femme qui porte une grossesse qui a des anomalies fœtales peut avorter*''

Tableau 13 : Répartition en % des chefs religieux selon leur opinion à l'affirmation suivante : Une jeune fille/femme qui porte une grossesse qui a des anomalies fœtales peut avorter

Réponses	Effectifs	Pourcentage
Pas d'accord	95	71,4
Incertains	17	12,8
D'accord	15	11,3
Pas de réponse	6	4,5
Total	133	100,0

Il ressort de la lecture des données du tableau 13 qu'un peu plus de sept leaders religieux sur dix (71,5%) ne sont pas d'accord que la fille/femme avorte en cas de grossesse portant des anomalies fœtales, 11,3% sont d'accord que l'on pratique l'avortement, 12,8 % n'étaient pas sûrs de leur réponse (incertains) et 4,5 % se sont abstenus à donner leur avis.

Lorsque les leaders religieux qui n'étaient pas d'accord étaient invités à expliquer leur réponse, leurs déclarations étaient les suivantes :

'' Il ne faut pas avorter, c'est Dieu qui donne la semence et donne la vie car tout ce qui respire est utile devant Dieu. Quelque soit la forme de l'enfant qui naîtra le Seigneur peut l'utiliser pour d'autres missions, d'où il faut garder cette grossesse jusqu'au terme''

(Leader religieux d'une église de réveil)

''L'enfant est une bénédiction de Dieu et quelle que soit la condition de cet enfant, même s'il a un handicap il faut le garder. Dans la bible (Albaka, 19) ce sont 4 lépreux qui ont donné la

⁷ <https://www.mpedia.fr> (anomalies fœtales, dépistage et prise en charge)

bénédiction à tout un pays. L'avortement est condamnable quelque soit la condition de l'enfant (**Leader religieux d'une église de réveil**)

“Dans l'islam c'est Dieu seul qui a le monopole sur la vie de l'être humain, il sait pourquoi il a créé cet individu, d'où elle ne peut pas avorter” (**Leader religieux de l'église musulmane**)

Dans la doctrine catholique, il n'est pas permis d'avorter. Les anomalies que présente l'enfant, c'est Dieu qui a permis que cet enfant naisse avec ces anomalies (**Prêtre de l'église catholique**)

Comme les opinions des leaders religieux étaient partagées, l'équipe de recherche s'est également intéressée aux arguments de ceux qui étaient favorables à l'avortement.

Leurs déclarations étaient les suivantes :

“ Déjà avoir un enfant sans cerveau n'est jamais facile pour n'importe quel être humain donc le mieux serait qu'elle avorte et prier aussi pour son cas pour que cela n'arrive plus car Dieu est le maître de tout ” (**Leader religieux d'une église de réveil**)

“Si le médecin confirme que l'enfant qui va naître a des anomalies fœtales alors elle peut avorter car on ne voudra pas que la femme mettent au monde un monstre, ça sera un sujet de moquerie qui pourrait l'affecter” (**Leader religieux d'une église de réveil**)

“Lorsque Dieu a créé l'homme il a dit : faisons l'homme à notre image. L'enfant qui a des anomalies n'est pas créé par Dieu car Dieu ne peut pas envoyer une bénédiction avec des anomalies. L'image de Dieu est parfaite ” (**Leader religieux de l'église protestante**)

Résumé : les chefs religieux qui sont contre l'avortement (71,5 %) ont avancé les raisons suivantes : (i) c'est Dieu qui donne la vie et tout ce qui respire est utile ; (ii) l'enfant est une bénédiction de Dieu peu importe sa condition ; (iii) l'avortement est condamnable quelque soit la forme de l'enfant. La minorité des chefs religieux qui était favorable à l'avortement (11,3%) a présenté ces arguments : (i) si le médecin confirme que l'enfant sera anormal alors il faut avorter ; (ii) Il faut avorter car l'enfant qui va naître avec handicap n'est pas une créature de Dieu, car l'image de Dieu est parfaite.

2.3.5 : Poursuite de la grossesse mettant en danger la santé mentale et physique de la femme ou sa vie

Selon l’OMS, l’avortement est une intervention sanitaire courante. Elle est sans risque lorsqu’elle est pratiquée selon une méthode adaptée à la durée de la grossesse et quand la personne pratiquant l’avortement a les compétences nécessaires. Ainsi lorsque la poursuite de la grossesse met en péril grave la santé de la mère, il est conseillé d’avorter afin de garantir la santé physique et mentale de la femme et lui permettre d’élever les enfants qu’elle a peut-être déjà eus.

Aux leaders religieux rencontrés lors de l’enquête, l’équipe de recherche a sollicité leur opinion sur l’affirmation suivante : *“Une jeune fille/femme qui porte une grossesse qui menace sa santé a le droit d’avorter”*

Tableau 14 : Répartition en % des leaders religieux selon leur opinion sur l’affirmation suivante : *Une jeune fille/femme qui porte une grossesse qui menace sa santé a le droit d’avorter*

Réponses	Effectifs	Pourcentage
Pas d’accord	50	37,6
D’accord	46	34,6
Incertains	35	26,3
Pas de réponse	2	1,5
Total	133	100,0

Les données du tableau 14 montrent que les leaders religieux ont des avis partagés. En effet 37,6 % ne sont pas d’accord que la fille/femme qui porte une grossesse qui menace sa santé avorte, 34,6 % sont d’accord qu’elle avorte, 26,3 % sont incertains et 1,5 % ont préféré ne pas répondre à la question

Invités à justifier leurs opinions, les leaders religieux qui ne sont pas d’accord ont fait les déclarations suivantes :

“ L’église nous enseigne qu’il faut garder cette grossesse pour que Dieu lui même trouve la solution. Nous devons écouter la volonté du rédempteur qui est Dieu lui même. Même si le médecin donne un autre point de vue. Mais c’est la volonté de Dieu qui prime car il a dit ne pas tuer et avorter c’est tuer. Nous devons suivre ce qui vient de Dieu (Leader religieux dans une église de réveil)

“ L’islam nous dit de croire en Dieu. Si les paroles d’un médecin contredisent le coran, Dieu nous autorise de ne pas croire à cela. Le coran nous interdit de faire l’avortement, car Dieu a dit que rien ne se fait sans son autorisation. Dieu a le contrôle de tout, les paroles d’un médecin ne peuvent pas contredire celles de Dieu “ (Leader religieux dans l’église musulmane)

“ Moi je ne suis pas d'accord que la femme avorte même si le médecin le demande. Les médecins sont limités dans leur intelligence mais Dieu peut faire des miracles et la femme est sauvée de sa maladie ” (Leader religieux d'une église de réveil)

Les leaders religieux qui étaient favorables à l'avortement se sont exprimés en ces termes :

“Pour moi, l'église pourrait accepter l'avortement si l'avis émane du corps médical. En effet si le médecin pense qu'il faut faire l'avortement pour protéger la vie de la maman, en ce moment l'église pourrait accepter dans le but de protéger la personne qui porte la grossesse” (Leader religieux d'une église de réveil)

“Si c'est pour sauver la vie de la maman, on doit faire l'avortement, parce que la maman pourra toujours mettre d'autres enfants au monde et on doit la protéger pour qu'elle ne perde pas sa vie ” (Leaders religieux d'une église de réveil)

<p>Résumé : Selon les leaders religieux qui ne sont pas d'accord à l'avortement, Dieu peut faire des miracles et la femme peut être sauvée. L'intelligence de l'homme est limitée et non celle de Dieu. Ceux qui par contre sont favorables à l'avortement pensent que dès que le médecin donne son avis favorable, alors la fille/femme peut avorter. Ensuite il faut sauver la vie de la mère car elle peut encore avoir d'autres enfants.</p>

2.3.6 : L'avortement comme droit des femmes dans des circonstances spécifiques

Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, généralement désigné sous le nom de « Protocole de Maputo » a été adopté en 2003 par l'Union africaine afin de promouvoir l'égalité des droits pour les filles et les femmes. Outre ses dispositions relatives à l'émancipation économique et politique des femmes ainsi qu'à leur santé et leur bien-être, le Protocole de Maputo est le premier traité panafricain à reconnaître expressément l'avortement comme un droit humain dans des circonstances spécifiques : • agression sexuelle • viol • inceste • anomalies fœtales mettant en danger la vie de fœtus • poursuite de la grossesse mettant en danger la santé mentale et physique de la femme ou sa vie. La RDC est l'un des membres signataires du protocole.

Les leaders religieux ont été invités à donner leur avis sur l'assertion suivante : *'' selon le protocole de Maputo, l'avortement fait partie des droits des femmes dans les circonstances spécifiques ''*

Tableau 15 : Répartition en % des leaders religieux selon leur opinion sur l'affirmation suivante : *Selon le Protocole de Maputo l'avortement fait partie des droits des femmes*

Réponses	Effectifs	Pourcentage
Pas d'accord	106	79,7
D'accord	10	7,5
Pas de réponse	10	7,5
Incertains	7	5,3
Total	133	100,0

L'examen des données du tableau 15 montre que près de huit leaders religieux sur dix (79,7%) ne sont pas d'accord que l'avortement fasse partie des droits des femmes. Cependant bien que minoritaire, près d'un leader religieux sur dix (7,5 %) est favorable, 7,5 % se sont abstenus à donner leur opinion. Le reste des leaders religieux (5,3 %) n'avaient pas une idée fixe sur la question, ils étaient incertains.

La majorité (79,7%) qui n'était pas favorable que l'avortement fasse partie des droits des femmes selon le protocole de Maputo s'est exprimée en ces termes :

'' Moi je ne peux pas aller au-delà de notre constitution qui est la bible pour les chrétiens. Je suis contre cette loi, elle ne peut pas aussi être vulgarisée dans notre pays sinon ça sera catastrophique pour nos jeunes filles'' (Leader religieux dans une église de réveil)

''Je ne connais pas vraiment ce protocole mais je ne suis pas d'avis avec ce document. L'avortement n'est pas un droit mais plutôt un meurtre parce qu'on tue une personne innocente qui ne connaît absolument rien'' (Leader religieux dans une église de réveil)

“ Personne n’a le droit de pécher ou de tuer sur cette terre. La bible dit : tu ne tueras point, et pourtant avorter c’est tuer alors que personne n’a le droit de tuer, moi je suis contre cette assertion ” (**Leader religieux dans l’église protestante**)

“Non, l’avortement n’est pas un droit de la femme mais c’est mettre fin à la vie d’une personne. Ce sont des Etats qui ont décidé de signer ce protocole mais l’Eglise ne peut pas accepter (**Prêtre dans l’église catholique**)

“ Si dans un pays on légalise l’avortement, ce pays est dirigé par le diable, moi je ne suis pas d’accord ” (**Leader religieux dans une église de réveil**)

La minorité (7,5%) qui est favorable au protocole de Maputo a avancé les raisons suivantes :

“ Moi je pense aussi que l’avortement fait partie des droits de la femme parce que c’est elle qui souffre pendant la grossesse, elle a le droit de décider ” (**Leader religieux dans l’église protestante**)

“ Moi je suis d’accord parce que l’esprit du protocole est de sauver la vie de la femme. Il faut donc donner à la femme la possibilité de décider de son propre corps ” (**Leader religieux dans une église de réveil**)

<p>Résumé : Les résultats indiquent que près de huit leaders religieux sur dix (79,9 %) qui sont contre le protocole de Maputo pensent que l’avortement est plutôt un meurtre qu’un droit. Par contre ceux qui sont minoritaires (7,5 %) pensent qu’il faut laisser à la femme le droit de décider de son corps car c’est elle qui souffre en portant la grossesse. Selon eux, l’esprit du protocole de Maputo est de sauver des vies humaines</p>
--

2.3.7 : L'avortement dans toutes les circonstances

Le protocole de Maputo autorise l'avortement médicalisé en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste et lorsque la grossesse met en danger la santé mentale et physique de la mère ou la vie de la mère et du fœtus. La RDC a ratifié ce document uniquement pour ces types des situations. Il y a cependant d'autres situations non prévues dans ce protocole qui peuvent amener/obliger la fille/la femme à avorter notamment la non reconnaissance de la grossesse par l'auteur, le manque des moyens financiers pour subvenir aux besoins de l'enfant etc. Ces circonstances n'ont pas été prévues dans le protocole.

L'étude a considéré le droit à l'avortement dans sa globalité et a invité les leaders religieux à se prononcer sur l'affirmation suivante : *‘l'avortement devrait être légal en toutes circonstances’*

Tableau 16 : Répartition en % des chefs religieux selon leur opinion sur l'affirmation suivante : l'avortement devrait être légal en toutes circonstances

Réponses	Effectifs	Pourcentage
Pas d'accord	123	92,5
Incertains	6	4,5
D'accord	3	2,3
Total	133	100,0

Le tableau 16 nous révèle que plus de neuf leaders religieux sur dix (92,5 %) ne sont pas d'accord qu'une fille/ femme avorte dans n'importe quelles circonstances. Par contre une infime minorité (2,3 %) est favorable à cette proposition.

En répondant ‘pas d'accord’ les leaders religieux ont donné les arguments suivants :

‘L'avortement ne doit pas être légal en toutes circonstances, en tout cas non et non parce que l'Etat interdit le meurtre et l'avortement est un meurtre. L'Etat ne doit pas arriver jusqu'à légaliser l'avortement sinon on assistera à toutes sortes des enfants jetés dans les rues de Kinshasa’ (**Leader religieux dans une église de réveil**)

‘Avorter c'est un péché et l'autoriser c'est être contre les saintes écritures’ (**Prêtre de l'église catholique**)

‘ Rendre l'avortement légal en toutes circonstances, c'est conduire les gens dans la déperdition. Une nation qui vote cette loi risque une punition divine. Cela va induire les gens dans l'erreur et la déperdition. Car l'avortement est un péché, si quelqu'un commet trop de péchés il s'éloigne de Dieu. En outre sur le plan physique l'avortement détruit le corps et cela peut conduire à la mort. Légaliser l'avortement c'est exposer les filles/femmes à la mort’ (**Leader religieux dans une église de réveil**)

Résumé : Pour la grande majorité (92,5 %) des leaders religieux, l'avortement ne peut pas être légal en toutes circonstances car non seulement que c'est un péché pour le chrétien mais l'avortement lui-même peut conduire à la mort. Rendre l'avortement légal c'est conduire la nation à la déperdition, à la punition divine.

2.3.8 : Commentaires les circonstances du protocole de Maputo

Le Protocole de Maputo n'autorise l'avortement que dans des certaines circonstances. Ce sont ces circonstances qui ont été examinées dans ce tableau. Chaque circonstance est appréciée différemment par les enquêtés.

Tableau 17 : Proportion en % des leaders religieux qui sont contre l'avortement dans les circonstances prévues dans le protocole de Maputo

Réponses	Effectifs =133	Pourcentage
Agression sexuelle	119	89,5
Inceste	119	89,5
Viol	117	88
Anomalies fœtales	95	71,4
Santé de la mère en danger	50	37,6

Le protocole de Maputo autorise l'avortement pour les cas suivants : agression sexuelle, inceste, viol, anomalies fœtales de l'enfant et santé de la mère en danger. Le tableau 17 renseigne que la majorité des leaders religieux est contre l'avortement dans les cas d'agression sexuelle (89,5 %), inceste (89,5%), viol (88,0%). Par contre leur opposition baisse dans les cas d'anomalies fœtales (71,4 %) et tend à disparaître lorsqu'il s'agit de la santé de la mère qui est en danger (37,6 %). Ces deux derniers chiffres nous apprennent que lorsqu'il s'agit des questions de santé, l'avortement a moins d'opposition.

2.4 : Types d'avortement

2.4.1 : Si la femme est mariée

Selon la coutume, le mariage est un acte officiel et solennel qui institue entre deux époux une communauté socialement reconnue appelée « famille » dont le but est de constituer un cadre de vie stable, commun aux parents et aux enfants pour leur éducation. Selon la bible, après le mariage, le Seigneur recommanda aux mariés d'être féconds, de se multiplier, de remplir la terre et de l'assujettir (voir Genèse 1:28). Ainsi autant pour la coutume que pour la religion, le mariage est le cadre idéal pour avoir les enfants. L'avortement qui est l'acte qui empêche un couple de voir le produit de leur union devient une exception.

Dans la ville de Kinshasa, les avortements sont fréquents. Selon une étude menée par l'organisation Gutmacher en 2016 avec l'Ecole de Santé Publique et le Département de Démographie de l'Université de Kinshasa, la prévalence des avortements se situe à 52 pour 1000 femmes en âge de procréer. Dans le but de saisir l'opinion des leaders religieux sur cette question d'avortement chez les mariées, l'étude les a approchés et a sollicité leur opinion sur l'affirmation suivante : *“Une fille/femme mariée peut avorter”*

Tableau 18 : Répartition en % des leaders religieux selon leur opinion sur l'affirmation suivante : *Une jeune fille/femme mariée peut avorter.*

Réponses	Effectifs	Pourcentage
Pas d'accord	113	85,0
Incertains	11	8,3
D'accord	7	5,3
Pas de réponse	2	1,5
Total	133	100,0

Les données du tableau 18 montrent que près de neuf leaders religieux sur dix (85 %) sont contre l'avortement dans le mariage, 8,3 % n'avaient pas de position fixe sur la question. Ils étaient tantôt pour et tantôt contre. Une minorité (5,3 %) cependant a donné un avis favorable et 1,5 % des interviewés ont préféré ne pas répondre à la question.

Les leaders religieux qui n'étaient pas favorables à l'avortement dans le mariage ont fait les déclarations suivantes :

“ Pour moi, il est impossible que la femme mariée avorte. Dans ce cas précis, l'auteur de la grossesse est connu, c'est le mari ainsi quelque soit la galère que le couple traverse la femme ne doit pas avorter. L'enfant est une bénédiction de l'éternel et faire recours à l'avortement c'est tuer” (leader religieux dans une église de réveil)

“Sa Sainteté le pape Paul VI a écrit sur l'inviolabilité de la vie. Le couple doit apprendre à réguler les naissances même en étant marié. Le couple doit utiliser la contraception car la vie

est sacrée. C'est Dieu qui donne la vie et seule lui peut en mettre fin'' (**Leader religieux dans l'église catholique**)

'' Que tu sois mariée ou non mariée, l'avortement est un péché. On ne doit pas s'opposer à la décision de Dieu qui dit que tu ne tueras point. Chez nous les musulmans, il y a vraiment des sanctions. '' (**Leader religieux dans l'église musulmane**)

'' Quelques soient les difficultés que la femme traverse ou le mari traverse la femme mariée ne peut pas faire l'avortement. L'avortement amène aussi les gens à la mort et le faire serait aussi se mettre en danger'' (**Leader religieux dans l'église protestante**)

La minorité des leaders religieux qui sont pour l'avortement dans le mariage a donné les arguments suivants :

'' Si il y a un consentement entre l'homme et la femme pour des raisons de convenance personnelle liée au couple, la femme mariée peut avorter'' (**Leader religieux dans une église de réveil**)

'' Si le couple constate que la grossesse n'est pas désirée, alors la femme peut avorter'' (**leader religieux dans une église de réveil**)

<p>Résumé : Pour la majorité des leaders religieux, une femme mariée ne doit pas avorter pour les raisons suivantes : (i) l'enfant est une bénédiction de Dieu et avorter c'est tuer, c'est contre la volonté de Dieu, (ii) la vie est inviolable selon la doctrine de l'église catholique (iii) l'avortement peut amener à la mort. Selon la minorité qui est favorable à l'avortement, lorsqu'une grossesse est reconnue par le couple comme non désirée et qu'il y a consentement du couple alors l'avortement peut être pratiqué.</p>
--

2.4.2 : Si la grossesse est non désirée

Une grossesse non désirée est une grossesse non prévue lors de l'acte sexuel. Dans la ville de Kinshasa en 2016, 80 % des grossesses chez les jeunes femmes de 15 à 19 ans étaient non désirées, contre 53 % à 67 % chez les femmes de 20 à 49 ans. La proportion élevée de grossesses non désirées chez les adolescentes pourrait s'expliquer par leurs niveaux relativement élevés de besoins non satisfaits en matière de contraception moderne autrement dit, beaucoup d'adolescentes sexuellement actives souhaitent éviter une grossesse mais n'utilisent pas une méthode moderne. Parmi les adolescentes, une proportion plus importante des grossesses non désirées a donné lieu à un avortement provoqué (49 %) plutôt qu'à une naissance non désirée (39 %). La proportion donnant lieu à un avortement provoqué était plus élevée dans cette tranche d'âge que dans toute autre⁸.

Pour la réalisation progressive des droits humains, il faut que tous les individus aient accès à des soins de santé de qualité, y compris des services complets de soins d'avortement qui comprennent l'information, la prise en charge de l'avortement et les soins post-avortement. Le manque d'accès à des soins d'avortement sécurisés, abordables, respectueux de la personne et dispensés en temps voulu représente un risque non seulement pour le bien-être physique, mais aussi mental et social, des femmes et des filles. L'équipe de recherche a sollicité l'opinion des leaders religieux sur l'affirmation suivante : *‘Une jeune fille/femme de votre communauté religieuse a le droit d'avorter lorsqu'elle a une grossesse non désirée’*

Tableau 19 : Répartition en % des leaders religieux selon leur opinion sur l'affirmation suivante : ‘Une jeune fille/femme de votre communauté religieuse a le droit d'avorter lorsqu'elle a une grossesse non désirée’

Réponses	Effectifs	Pourcentage
Pas d'accord	130	97,7
Pas de réponse	2	1,5
Incertains	1	0,8
Total	133	100,0

Il ressort de la lecture des résultats du tableau 19 que la quasi-totalité (97,7 %) des leaders religieux est contre l'avortement lorsqu'une grossesse est non désirée. Le même tableau montre que pour le groupe restant, les uns ont préféré ne pas répondre à la question (1,5 %) et les autres (0,8 %) étaient incertains (leur opinion était tantôt favorable tantôt défavorable)

Invités à s'expliquer sur ce qui justifie leur désaccord, les déclarations suivantes ont été enregistrées auprès de la quasi-totalité des leaders religieux.

‘ Il y a beaucoup des dangers quant on avorte comme la mort c'est pourquoi on déconseille aux filles d'avorter’ (Leader religieux dans une église de réveil)

⁸Guttmacher, Grossesses non désirées et avortement chez les adolescentes de la ville de Kinshasa en RDC, 2016

“L'avortement est un péché. Parmi les dix commandements il y a un commandement qui dit : tu ne commettras pas de meurtre. Selon exode 20:13, nous sommes le temple du saint esprit, en tant que tel nous devrions respecter la parole de Dieu qui est la bible qui nous interdit de tuer car avorter c'est tuer ” (Prêtre de l'église catholique)

“Quand une fille a souvent des relations sexuelles, elle doit s'attendre à tomber enceinte un jour ou l'autre, si les conséquences arrivent comme la grossesse elle doit l'assumer. Elle doit garder la grossesse. Elle ne doit pas avorter” (Leader d'une église protestante)

Résumé : La presque totalité des leaders religieux (97,7 %) sont contre l'avortement lorsqu'une grossesse est non désirée. Les raisons avancées sont les suivantes : (i) avorter c'est risquer la mort ; (ii) avorter c'est tuer ; (iii) avorter c'est pêcher .

Conclusion et recommandation

Les opinions des leaders religieux sur les avortements sont divisées en quatre groupes. Le premier groupe qui est majoritaire est totalement contre l'avortement peu importe les cas, le deuxième groupe qui est minoritaire est favorable mais selon les cas. Dans les deux autres groupes restants, on retrouve les indécis (tantôt pour et tantôt contre) et ceux qui s'abstiennent à répondre aux questions. Les leaders religieux qui sont contre l'avortement basent dans la majorité des cas leur argument sur la doctrine de leur religion qui prône la sacralité de la vie humaine, avorter c'est tuer. On peut constater qu'il y a un problème de mauvaise information sur l'avortement.

En ce qui concerne le protocole de Maputo tel que ratifié par la RDC, si la grande majorité des leaders religieux est contre l'avortement en cas d'inceste (89,5 %), d'agression sexuelle (89,5%), de viol (88%), leur opposition baisse lorsqu'il s'agit des anomalies fœtales (71,4 %), de la santé de la mère qui est menacée (37,6 %). En s'arrêtant sur l'aspect "santé de la mère", on peut dire sans beaucoup de risque de se tromper que les leaders religieux sont plus favorables à l'avortement dans le seul cas où la santé de la mère est menacée et qu'il faut sauver sa vie. Pour la stigmatisation associée à l'avortement, les résultats de l'étude montrent qu'il y a aussi une baisse de l'opposition. En effet, ils sont moins nombreux qui pensent qu'une fille/femme qui a avorté aura une mauvaise influence dans la communauté (46,6%) et sera une mauvaise mère (16,5 %).

En conclusion, l'avortement doit surtout être promu dans le cas de l'amélioration de la santé de la mère. En Afrique du Sud, où une loi libérale sur l'avortement est entrée en vigueur en 1997, le nombre de femmes décédées par suite de complications liées à l'avortement a baissé de 90% sur une période de 7 ans.⁹

Pour améliorer les attitudes des leaders religieux, il serait utile d'élaborer une stratégie de communication basée sur leur opinion. Celle-ci permettra de réduire la stigmatisation et leur fera accéder à une bonne information.

⁹ Rachel Jew ekes et al, The impact of age on the epidemiology of incomplete abortion in south African after legislative change (2005)

Bibliographie

1 GUTTMACHER INSTITUTE “ Grossesses non planifiées et avortements à Kinshasa “ (République Démocratique du Congo) : Défis et progrès”, 2019, avec Naomi Lince-Deroche, Patrick Kayembe, Nakeisha Blades, Patrice Williams, Susan London, Crispin Mabika, Jesse Philbin and Akinrinola Bankole.

² D’où vient la stigmatisation de l’avortement? Explorer nos croyances et leurs origines, module 3, dans En finir avec la stigmatisation.

3 <https://naitreetgrandir.com/fr/nouvelles>

⁴ <https://www.mpedia.fr> (anomalies fœtales, dépistage et prise en charge)

⁵ Guttmacher, Grossesses non désirées et avortement chez les adolescentes de la ville de Kinshasa en RDC, 2016

6 Rachel Jew ekes et al, The impact of age on the epidemiology of incomplete abortion in South African after legislative change (2005)